

2 ou 3 pour cent le montant nécessaire à l'achat et à l'outillage de sa ferme. Il paiera, à chaque année, en plus des intérêts, une annuité directement proportionnelle à ses revenus et, après huit ou dix ans, presque à son insu, il sera devenu propriétaire. Si, maintenant, il est de la coopérative il économisera entre 30 et 40 pour cent sur ses achats ou sur ses ventes.

B) Chez le bourgeois la société de crédit favorise le commerce et l'union, pourvoit heureusement au réajustement équitable des taxes.

C) Chez l'ouvrier, les œuvres de mutualité font des prodiges. On l'assure contre cinq risques : la maladie, l'invalidité prématurée, les accidents, le chômage et la vieillesse.

L'assurance comme les autres œuvres syndicales a trois étages : locale elle se lie à la fédération, qui elle se rattache à l'alliance nationale.

Si la « locale » a peu de ressources, la fédération et l'alliance sont là pour lui permettre de payer à un invalide la somme de 1 franc par jour jusqu'à ce qu'il ait atteint soixante-cinq ans, n'eût-il versé que trois francs. Il faut remarquer que l'Etat belge fait tomber dans la caisse syndicale un montant de cinquante centimes à chaque franc qu'y dépose un particulier. De plus, si l'ouvrier a été de la coopération du pain, par exemple, il retirera de ce chef une pension d'autant plus élevée qu'il aura consommé plus de pain, pension qui peut aller jusqu'à 400 francs (\$100) par année.

4° Il est évident que ces œuvres sont la résultante d'une solide éducation sociale à l'école, au patronage, et au travail.

Faisons à l'école primaire des mathématiques sociales, de la mutualité infantile et de la caisse scolaire ; ayons au patronage, selon l'ordre de Son Eminence le Cardinal Mercier, des sections d'épargne, de mutualité et de « syndicale » ; partout disciplinons des ouvriers forts de leur valeur intellectuelle et technique et le succès sera à nos portes.

5° Pour y arriver, il faudra lutter et nous demandons, à cet effet, de la lumière, des armes, des soldats. Un coup de téléphone au Secrétariat général et les arguments, les chiffres, les orateurs seront à nous. Tout cela soutenu par les modestes offrandes des ouvriers et de leurs amis et orienté par une action sacerdotale raisonnée et prudente.

Cinq heures allaient sonner, Mgr l'Archevêque remercie le R. P. Rutten de nous avoir servi une si riche « table de matières ». Nous nous quittons, non sans que plus d'un, sans doute, se pose cette question : A quand l'édition canadienne d'un si beau livre ? »